

B9451

S9 B138

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SASU TRENDÉL & FILS

14 SEP. 2017

DOCUMENTS FISCAUX

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

CERTIFIÉ
CONFORME
DGFIP N° 2050 2017Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU TRENDÉL & FILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		16 rue de la Ferme Klein 67502 HAGUENAU CEDEX		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		59850138500010		Néant		Néant	
				Exercice N clos le,		31/12/2016	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	110 865	AG	104 467	6 397
		Fonds commercial (1)	AH	1 046	AI	1 046	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	5 384	AM		5 384
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	61 916	AO	52 542	9 374
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	694 030	AS	656 608	37 421
		Autres immobilisations corporelles	AT	721 365	AU	596 277	125 087
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 556	BI		3 556
TOTAL (II)		BJ	1 598 164	BK	1 410 942	187 222	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	331 809	BM		331 809
		En cours de production de biens	BN	209 537	BO		209 537
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 141 858	BY	151 059	990 799
		Autres créances (3)	BZ	338 826	CA		338 826
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	50 000	CE		50 000
		Disponibilités	CF	738 428	CG		738 428
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 407	CI		6 407
TOTAL (III)		CJ	2 816 867	CK	151 059	2 665 807	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 415 031	1A	1 562 001	2 853 030	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Cepid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU TRENDDEL & FILS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 840 000.....)	DA	840 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	23 229		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	194 000		
	Report à nouveau	DH	(436 606)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	70 530		
	Subventions d'investissement	DJ	7 750		
	Provisions réglementées *	DK	27 760		
	TOTAL (I)	DL	726 664		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	47 645		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	70 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 300 723		
	Dettes fiscales et sociales	DY	313 545		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	58 343			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	336 108		
	TOTAL (IV)	EC	2 126 365		
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 853 030		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 101 365		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	9 676			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

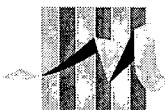
DGFIP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TRENDÉL & FILS				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
					Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	128 629	FE	FF	128 629	
		FG	7 761 855	FH	FI	7 761 855	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	7 890 484	FK	FL	7 890 484	
	Production stockée*				FM	(5 678)	
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	5 972	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	31 676	
	Autres produits (1) (11)				FQ	60	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 922 516
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	2 464 545	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	212 304	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 079 403	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	102 304	
	Salaires et traitements*				FY	1 703 966	
	Charges sociales (10)				FZ	1 027 865	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	106 463
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	21 383
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	1 668	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 719 903
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	202 612	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	44 201	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	44 201	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	129 274	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	129 274	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(85 072)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	117 539	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TREND & FILS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	12 329	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	22 360	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	146	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	34 836	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	77 646	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	10 114	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	87 760	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(52 924)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(5 916)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 001 554	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 931 023	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	70 530	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	17 149	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	219	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Voir état annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

**CERTIFIÉ
CONFORME**



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x		
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Il n'y a pas eu d'événement ayant une incidence comptable qui empêche la bonne comparaison d'un exercice à l'autre.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 853 030 euros
- RESULTAT: un excédent de 70 531 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 6/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement



Règles et méthodes comptables

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisés en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretiens ou grandes révisions.
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire soit :

- * Concessions et Brevets : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.



Règles et méthodes comptables

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;

- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt est comptabilisé au crédit du compte de charges de personnel 649000.

En contrepartie de cet avantage, l'entreprise projette des dépenses de la nature suivante :

- investissements,
- dépenses de formations,
- recrutement,
- reconstitution du fonds de roulement.

Au mieux des besoins de l'activité, il sera arbitré tout au long de l'année entre ces différents postes de charges.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 557	2 692		116 249
Immobilisations incorporelles	114 604	2 692		117 296
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 030	17 000		694 030
- Installations générales, agencements aménagements divers	54 977	9 750		64 727
- Matériel de transport	481 877	23 415		505 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	140 620	10 726		151 346
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 416 422	60 890		1 477 312
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 557			3 557
Immobilisations financières	3 557			3 557
ACTIF IMMOBILISE	1 534 583	63 582		1 598 165



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 692	60 890		63 582
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 692	60 890		63 582
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2016
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	100 967	3 501		104 468
Immobilisations incorporelles	102 013	3 501		105 514
- Terrains	49 655	2 887		52 542
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	599 348	57 261		656 609
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 599	6 405		28 004
- Matériel de transport	402 317	32 197		434 513
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 547	4 213		133 760
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 202 466	102 962		1 305 428
ACTIF IMMOBILISE	1 304 479	106 463		1 410 942



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 490 649 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 557		3 557
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 141 859	1 141 859	
Autres	338 827	338 827	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 408	6 408	
Total	1 490 649	1 487 093	3 557
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	144 203	21 383	14 527	151 059
Total	144 203	21 383	14 527	151 059
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		21 383	14 527	
Financières				
Exceptionnelles				



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 792	10 114	147	27 760
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	17 792	10 114	147	27 760
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		10 114	147	



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 126 366 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	9 677	9 677		
- à plus de 1 an à l'origine	37 968	37 968		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	70 000	45 000	25 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 300 724	1 300 724		
Dettes fiscales et sociales	313 546	313 546		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	58 343	58 343		
Produits constatés d'avance	336 108	336 108		
Total	2 126 366	2 101 366	25 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	80 775			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	2 952
FNP - LOYER LOCAL SELESTAT	2 031
FNP - HONORAIRES	11 280
CAP- FPC	15 315
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	7 255
CAP - TA	7 082
CAP - AGEFIPH	5 609
CAP - CET	973
Total	52 496



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 717		
CCA - MAINTENANCE	4 691		
Total	6 408		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	336 108		
Total	336 108		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2016
VENTES	41 085
REPARATIONS	87 544
TRAVAUX	7 757 042
DIVERS	4 813
TOTAL	7 890 485

Répartition par marché géographique

	31/12/2016
FRANCE	7 890 485
TOTAL	7 890 485

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

En application de l'article R. 123-198-9° du Code de Commerce modifié par décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, la rémunération du Commissaires aux Comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à : 9 722 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79161552 - TDC - ENTRETIEN ET REPARATION	1 254	
79161850 - TDC - FRAIS FORMATIONS	1 650	
79162510 - TDC - VOYAGES DEPLACEMENTS	604	
79164100 - TDC - REMUNERATION	7 388	
79164500 - TDC - CONGES BTP	6 254	
	17 150	
Transfert de charges financières		
Total	17 150	



Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 97.061,00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	35 125	-88 331	123 456
+ Résultat exceptionnel	-52 925		-52 925
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-17 800	-88 331	70 531

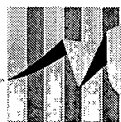


Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 188 771 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	27 760
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	27 760
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	594 072
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	188 771
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
Charges de l'exercice : -5 916 euros

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;
- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;
- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 577 274

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 577 274

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 0



Autres informations

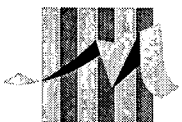
Effectif moyen du personnel : 57 personnes dont 3 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	9	
Employés	10	
Ouvriers	38	
Total	58	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	266 547
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	266 547
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Engagements de retraite

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes
- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

Crédit d'Impot Compétitivité Emploi

Le CICE au titre de l'année s'élève à 82 415€.



TRENDEL & FILS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 840 000.00 €
Siège social : 16 rue de la Ferme Klein ZA CLAUSENHAUS
BP 80078
67502 HAGUENAU CEDEX
598 501 385 RCS STRASBOURG

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 70 530.9 €, au compte "Report à nouveau".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

CERTIFIE
CONFORME

L'associé unique



ANDRE GYSS

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de COLMAR

SIRET 349 767 731 00095 - APE 6920Z

6B, route de SCHIRMECK - 67190 GRENDELBRUCH

A TRENDEL ET FILS SA

S.A.S. au capital de 840 000.00 EUROS

16, rue de la Ferme KLEIN

67500 HAGUENAU

R.C STRASBOURG : B 598 501 385

SIRET 598 501 385 00010

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31.12.2016**

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

le contrôle des comptes annuels de votre société, tels que joints au présent rapport,
la justification de mes appréciations,
les informations spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président,
Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

AG

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes comptables suivis, tels que décrits au point I Principes généraux des Règles générales de l'annexe des comptes annuels.

J'estime que les informations contenues sur ce point dans l'annexe donnent une information appropriée sur les comptes annuels

Les appréciations ainsi apportées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de mon rapport.

III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'actionnaire de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

- FAIT A GRENDELBRUCH, le 23 juin 2017

Le commissaire aux comptes

A GYSS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. GYSS', written over a diagonal line.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	110 865	104 468	6 398	9 899
Fonds commercial	1 047	1 047		
Autres immobilisations incorporelles	5 384		5 384	2 692
Immobilisations corporelles				
Terrains	61 917	52 542	9 375	12 262
Installations techniques, matériel et outillage	694 030	656 609	37 421	77 682
Autres immobilisations corporelles	721 365	596 277	125 088	124 012
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	3 557		3 557	3 557
ACTIF IMMOBILISE	1 598 165	1 410 942	187 222	230 103
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements	331 809		331 809	544 113
En cours de production de biens	209 537		209 537	215 215
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 141 859	151 059	990 799	980 237
Personnel	112		112	14 302
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	241 654		241 654	202 471
Autres créances	97 061		97 061	96 962
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	
Disponibilités	738 428		738 428	814 769
Charges constatées d'avance	6 408		6 408	3 591
ACTIF CIRCULANT	2 816 867	151 059	2 665 808	2 871 661
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 415 032	1 562 002	2 853 030	3 101 764

AC



Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	840 000	840 000
Réserve légale	23 229	23 229
Autres réserves	194 000	194 000
Report à nouveau	-436 606	-442 155
Résultat de l'exercice	70 531	5 549
Subventions d'investissement	7 751	21 356
Provisions réglementées	27 760	17 792
CAPITAUX PROPRES	726 665	659 771
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	37 968	78 743
Découverts et concours bancaires	9 677	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	47 645	78 743
Emprunts et dettes financières diverses	70 000	110 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 300 724	1 341 428
Personnel	852	143
Organismes sociaux	193 369	179 049
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	118 352	224 362
Autres dettes fiscales et sociales	973	
Dettes fiscales et sociales	313 546	403 554
Autres dettes	58 343	58 614
Produits constatés d'avance	336 108	449 653
DETTES	2 126 366	2 441 992
TOTAL DU PASSIF	2 853 030	3 101 764

Ac



Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	7 890 485	100,00	7 709 480	100,00	181 004	2,35
Production stockée	-5 678	-0,07	23 875	0,31	-29 553	-123,78
Subventions d'exploitation	5 972	0,08	1 000	0,01	4 972	497,22
Autres produits	31 737	0,40	60 587	0,79	-28 849	-47,62
Total	7 922 516	100,41	7 794 942	101,11	127 574	1,64
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de matières premières	2 464 546	31,23	2 325 853	30,17	138 693	5,96
Var. Stock de matières premières	212 304	2,69	283 700	3,68	-71 396	-25,17
Autres achats et charges externes	2 079 403	26,35	2 012 907	26,11	66 496	3,30
Total	4 756 253	60,28	4 622 461	59,96	133 792	2,89
MARGE GLOBALE	3 166 263	40,13	3 172 481	41,15	-6 218	-0,20
CHARGES						
Impôts, taxes et versements assimilés	102 304	1,30	105 758	1,37	-3 454	-3,27
Salaires et Traitements	1 703 966	21,60	1 738 153	22,55	-34 186	-1,97
Charges sociales	1 027 866	13,03	1 097 586	14,24	-69 720	-6,35
Amortissements et provisions	127 846	1,62	169 957	2,20	-42 111	-24,78
Autres charges	1 669	0,02	982	0,01	687	69,91
Total	2 963 651	37,56	3 112 436	40,37	-148 785	-4,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	202 612	2,57	60 045	0,78	142 567	237,43
Produits financiers	44 202	0,56	48 980	0,64	-4 778	-9,76
Charges financières	129 274	1,64	136 963	1,78	-7 688	-5,61
Résultat financier	-85 073	-1,08	-87 983	-1,14	2 910	-3,31
RESULTAT COURANT	117 540	1,49	-27 937	-0,36	145 477	-520,73
Produits exceptionnels	34 836	0,44	63 297	0,82	-28 461	-44,96
Charges exceptionnelles	87 761	1,11	33 722	0,44	54 038	160,24
Résultat exceptionnel	-52 925	-0,67	29 575	0,38	-82 500	-278,95
Impôts sur les bénéfices	-5 916	-0,07	-3 911	-0,05	-2 005	51,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	70 531	0,89	5 549	0,07	64 982	NS

AG



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x		
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	



 Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Il n'y a pas eu d'événement ayant une incidence comptable qui empêche la bonne comparaison d'un exercice à l'autre.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 853 030 euros
- RESULTAT: un excédent de 70 531 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 6/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement





Règles et méthodes comptables

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisés en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretiens ou grandes révisions.
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire soit :

- * Concessions et Brevets : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.



Règles et méthodes comptables

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;

- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt est comptabilisé au crédit du compte de charges de personnel 649000.

En contrepartie de cet avantage, l'entreprise projette des dépenses de la nature suivante :

- investissements,
- dépenses de formations,
- recrutement,
- reconstitution du fonds de roulement.

Au mieux des besoins de l'activité, il sera arbitré tout au long de l'année entre ces différents postes de charges.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 557	2 692		116 249
Immobilisations incorporelles	114 604	2 692		117 296
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	677 030	17 000		694 030
- Installations générales, agencements aménagements divers	54 977	9 750		64 727
- Matériel de transport	481 877	23 415		505 292
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	140 620	10 726		151 346
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 416 422	60 890		1 477 312
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 557			3 557
Immobilisations financières	3 557			3 557
ACTIF IMMOBILISE	1 534 583	63 582		1 598 165



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 692	60 890		63 582
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 692	60 890		63 582
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2016
Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	100 967	3 501		104 468
Immobilisations incorporelles	102 013	3 501		105 514
- Terrains	49 655	2 887		52 542
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	599 348	57 261		656 609
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 599	6 405		28 004
- Matériel de transport	402 317	32 197		434 513
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 547	4 213		133 760
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 202 466	102 962		1 305 428
ACTIF IMMOBILISE	1 304 479	106 463		1 410 942



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 490 649 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 557		3 557
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 141 859	1 141 859	
Autres	338 827	338 827	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 408	6 408	
Total	1 490 649	1 487 093	3 557
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	144 203	21 383	14 527	151 059
Total	144 203	21 383	14 527	151 059
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		21 383	14 527	
Financières				
Exceptionnelles				



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 792	10 114	147	27 760
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	17 792	10 114	147	27 760
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		10 114	147	



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 126 366 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	9 677	9 677		
- à plus de 1 an à l'origine	37 968	37 968		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	70 000	45 000	25 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 300 724	1 300 724		
Dettes fiscales et sociales	313 546	313 546		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	58 343	58 343		
Produits constatés d'avance	336 108	336 108		
Total	2 126 366	2 101 366	25 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	80 775			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	2 952
FNP - LOYER LOCAL SELESTAT	2 031
FNP - HONORAIRES	11 280
CAP- FPC	15 315
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	7 255
CAP - TA	7 082
CAP - AGEFIPH	5 609
CAP - CET	973
Total	52 496



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 717		
CCA - MAINTENANCE	4 691		
Total	6 408		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	336 108		
Total	336 108		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2016
VENTES	41 085
REPARATIONS	87 544
TRAVAUX	7 757 042
DIVERS	4 813
TOTAL	7 890 485

Répartition par marché géographique

	31/12/2016
FRANCE	7 890 485
TOTAL	7 890 485

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

En application de l'article R. 123-198-9° du Code de Commerce modifié par décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, la rémunération du Commissaires aux Comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à : 9 722 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79161552 - TDC - ENTRETIEN ET REPARATION	1 254	
79161850 - TDC - FRAIS FORMATIONS	1 650	
79162510 - TDC - VOYAGES DEPLACEMENTS	604	
79164100 - TDC - REMUNERATION	7 388	
79164500 - TDC - CONGES BTP	6 254	
	17 150	
Transfert de charges financières		
Total	17 150	



Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 97.061,00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	35 125	-88 331	123 456
+ Résultat exceptionnel	-52 925		-52 925
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-17 800	-88 331	70 531



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 188 771 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	27 760
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	27 760
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	594 072
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	188 771
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	



Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDÉL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDÉL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Charges de l'exercice : -5 916 euros

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;

- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;

- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0

- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0

- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 577 274

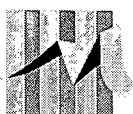
5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 577 274

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 0



Autres informations

Effectif moyen du personnel : 57 personnes dont 3 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	9	
Employés	10	
Ouvriers	38	
Total	58	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	266 547
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	266 547
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



 Autres informations**Engagements de retraite**

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes
- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

Crédit d'Impot Compétitivité Emploi

Le CICE au titre de l'année s'élève à 82 415€.

